

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Merci de joindre vos justificatifs ✓

au dossier d'abonnement

résident

○ Documents à présenter pour bénéficiaire de l'abonnement résident (cas général)

Un exemplaire de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ou d'une quittance de loyer de moins de 3 mois, permettant de justifier du domicile, ou à défaut :

- un contrat ou bail de location ou une attestation du bailleur ou de son représentant précisant que l'occupation du logement est à titre d'habitation,
- une attestation de propriété.

La carte grise du véhicule immatriculé, à la même adresse que le justificatif de domicile

Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, GDF, téléphone, abonnement internet)

○ Documents à présenter pour les cas particuliers

Étudiant(e)

Justificatif de domicile (documents cités ci-dessus)

Carte étudiant

Carte de grise au nom des parents
(si le véhicule est au nom des parents)

Utilisateur d'un véhicule au nom d'un tiers

Justificatif de domicile au nom du demandeur
(documents cités ci-dessus)

Carte grise du véhicule immatriculé à l'adresse du tiers

Attestation d'assurance au nom du demandeur ou
contrat d'assurance précisant que le demandeur
est le conducteur principal

Domicilié(e) chez une tierce personne

Un exemplaire d'un des documents suivants au nom
du tiers : taxe foncière, taxe d'habitation ou quittance
de loyer de moins de 3 mois

Justificatif de domicile au nom du demandeur
(documents cités ci-dessus)

Carte grise du véhicule

Utilisateur d'un véhicule de location

Justificatif de domicile (documents cités ci-dessus)

Contrat de location du véhicule stipulant
le n° d'immatriculation

Bénéficiaire d'un véhicule de société ou de fonction

Justificatif de domicile (documents cités ci-dessus)

Carte grise au nom de la société

Attestation de l'employeur pour la mise à disposition

Bénéficiaire d'un logement de fonction

Attestation de logement de fonction

Justificatif de domicile (documents cités ci-dessus)

Carte grise du véhicule immatriculé à la même
adresse que le logement de fonction

Résident d'un local commercial comportant une partie habitation

Bail commercial dans lequel doit être spécifiée la clause
«habitation ou pièce pour habitation»

Une facture récente d'eau ou d'électricité (moins de 3 mois)

Carte grise du véhicule immatriculé à la même
adresse que le bail commercial

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la gestion des résidents du domaine public. Le destinataire des données est la Mairie de Caen, direction de la voirie, gestion de l'espace public, ainsi que le prestataire informatique. Vos données sont conservées trois mois au-delà de la fin de votre contrat d'abonnement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez obtenir communication des données vous concernant en vous adressant par courrier accompagné d'une copie de votre pièce d'identité, au délégué à la protection des données :
- par courrier à Mairie de Caen - M. le délégué à la protection des données - Esplanade Jean-Marie Louvel - 14027 Caen cedex 9
- ou par mail à l'adresse dpo@caen.fr